



Fred AUGELON E.I.  
**Matière à Découverte**  
 ✦  
**Conditions Générales de Vente & tarifs**

- Les tarifs habituellement appliqués sont fixes, et basés sur la durée de la prestation (forfait temps des prestations privées), et/ou le nombre de participants (visites publiques). Des tarifs spécifiques peuvent s'appliquer, aux groupes d'individuels constitués de plus de 20 personnes réservant directement auprès du guide, pour les forfaits promotionnels, les scolaires, et pour les commandes passant par le système du **pass culture**. La base minimum de tarification pour les visites privatisées, **pour les professionnels comme les particuliers**, est de **170 euros TTC pour 2 heures** avec une jauge jusqu'à **25 participants**. La tarification finale est établie selon les requêtes, sur devis si demandé, et/ou après accord préalable entre le guide et le(s) client(s). La langue de visite doit être décidée au préalable en accord entre guide et client : au choix, **français, italien ou anglais**.

- Pour les **groupes scolaires du niveau secondaire**, les mêmes tarifs que pour une privatisation de groupe s'appliquent que la commande soit réglée via le **PASS CULTURE** ou non. Pour les élèves du niveau **primaire**, les commandes se font seulement sur devis. La jauge des groupes scolaires est exceptionnellement de **35 participants : au-delà, un second guide est requis**.

- Pour **tous les groupes au-delà de 25 personnes**, afin d'assurer une visite de qualité, et de respecter les jauges ou règles sanitaires le cas échéant, l'intervention d'un guide supplémentaire ou plusieurs est requise et sera proposée au client, **à moins que le client ne fournisse un système audio pour un groupe plus nombreux, sur accord avec le guide**. Si règles sanitaires et jauges le permettent, **le groupe peut aller jusqu'à 35 pax**.

- Les visites **publiques sont réservables en ligne**, selon leur propre grille de tarification, et ne sont maintenues qu'à partir de **4 participants**. Sinon la visite est annulée et une solution proposée aux clients.

- Les services privatisés sont réservables par chèque, par virement bancaire, ou en ligne via un **portail dédié** à chaque client, **solde payable au plus tard une semaine avant la prestation, sauf accord spécifique**.

**TARIFICATION 2025 - TTC\***

Type de prestation	CLIENTS INDIVIDUELS & GROUPES CONSTITUES/ SCOLAIRES		CLIENTS PROFESSIONNELS TO & AGENCES	
	Tarif par personne (4 - 20 pax)	Tarif privatisation (1 - 25 pax)	Forfait groupe (1 - 35 pax)	
durée max	Visites publiques disponibles en ligne <sup>1</sup>	Visites sur commande Forfait minimum 2h	Prestation globale sur commande ; (préparation, accueil, accompagnement, guidage, interprétariat ponctuel et conseils)	
1h c. (musée)	10 €	170 €	+ frais de déplacements si prise en charge hors Dijon <sup>2</sup>	
1h30 c.	12 €			
2h c.	15 €			
3h c.	18 €	260 €		
4h (1/2 journée - HD)				
6 à 9 h av.pause (journée -FD)	NON APPLICABLE	420 €	+ frais dépl. et forfait repas <sup>3</sup>	
2 journées: forfait		Sur devis	675 €	
heure suppl. par groupe <sup>3</sup>		80 €	/	
jours fériés/ nuits <sup>4</sup>		les tarifs des forfaits personne, privatisation, ou groupe sont majorés de 20%		

**PRESTATIONS SPECIALES - JAUGES SELON ATELIERS**

Type de prestation	Ateliers formation ou pratique artistique 10 à 20 participants	
durée		
1h	NON APPLICABLE	100 €
1h30		150 €
2h		200 €

**AUTRES SERVICES ET PRESTATIONS :**

- **Aide logistique aux professionnels et aux particuliers pour séjours et circuits :** Recherches et mise en contact avec les partenaires locaux, vérification de logistique d'itinéraires et aide à l'établissement des programmes d'activités : forfait minimum 2h / 40 € TTC, puis tarification à l'heure (20 € / h TTC). Si des vérifications de terrain sont nécessaires, les frais de déplacement<sup>2</sup> s'appliquent en sus du forfait horaire.

- **Réalisation de documents pédagogiques pour public scolaire :** La création de documents adaptés au projet pédagogique, au thème de visite et au niveau scolaire est possible en trois langues : un devis complémentaire sera établi à la demande ; le prix est de 3 € TTC / document en français, 4 € TTC / doc. en langue étrangère.

- **Autres travaux (conférence, rédaction & traduction spécialisée, recherches...)** : devis gratuit

\* NB: entreprise libérale code APE 7990Z; TVA non applicable; TOUS LES TARIFS SONT TTC

\* **ATTENTION :** TOUTEFOIS les tarifs de vente via certains sites spécialisés PEUVENT DIFFERER de ceux présentés ici en compensation de frais de service élevés qui n'entrent pas dans cette tarification générale, en aucun cas le guide n'applique de TVA.

1- **Les visites proposées sont programmées par trimestre ou semestre et consultables en ligne** sur :

<https://www.facebook.com/fredmatiereadecouverte> ou <https://www.billetweb.fr/pro/famel>

2 et 3 - **Frais de déplacement et Frais de repas/hébergement**

**Tous les frais de déplacement ou de repas occasionnés par le circuit ou la visite**, ainsi que les éventuels frais d'hébergement engagés dans le cadre des instructions reçues, comme la prise en charge d'un groupe/client hors Dijon (commune) **sont à la charge du demandeur**, et indiqués dans le devis.

- Les **frais de déplacement** seront, dès lors que c'est possible, calculés pour un **trajet A/R au départ de Dijon** selon le **tarif SNCF** en vigueur à la date de la commande, quel que soit le forfait appliqué. Si un déplacement en transport en commun n'est pas possible, **les frais sont appliqués selon le barème kilométrique fiscal de l'année en cours** (0.63€/km pour 5cv en 2025) **pour une distance A/R au départ de Dijon commune**.

**Dispositions générales :**

- Le guide fournit uniquement les prestations de guidage et des services d'aide à l'organisation.

- Il ne procède à **aucune avance de fond**, ni règlement en ce qui concerne les entrées des sites et monuments, les prestations de restaurants ou hôtelières. Mais il peut, sur demande, sélectionner et proposer des partenaires, effectuer des vérifications de terrain ou réservations sans avance de fonds, prendre des contacts, et fournir tous renseignements nécessaires à l'élaboration d'un circuit en Bourgogne, tant au niveau du parcours que des prestataires sur place. Le temps passé à l'élaboration d'un circuit pour le compte du demandeur, sera alors facturé en sus sur la base minimum de **2 heures (40 euros TTC)**, puis **20 euros TTC** par heure supplémentaire.

**Réservation et règlement des prestations :**

- Toute demande de prestation doit être confirmée par courrier ou par e-mail. Le guide établit un devis en retour, d'après le programme requis ou indiqué par le demandeur.

- Toute modification du programme, ultérieure à l'acceptation du devis ou de la facture, devra être notifiée par écrit (courrier ou e-mail) dans les plus brefs délais. **Le montant de la prestation pourra alors être révisé en fonction de la modification**.

- Pour validation ferme et définitive du contrat entre le demandeur et le guide, celui-ci exige un **acompte égal à 30%** du montant total des prestations après réception et acceptation du devis. **Sans réception de cet acompte, le guide ne peut garantir le maintien et l'exécution de la prestation et peut l'annuler à tout moment sans frais ou dédommagement quel qu'il soit**.

- Le **solde** doit être **impérativement réglé au plus tard 2 semaines avant la prestation**. Le défaut de paiement à date contractuelle entraîne des **pénalités de retard** légales exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire (Article L441-6 Modifié par LOI n°2010-853 du 23 juillet 2010 - art. 35)<sup>5</sup>.

**Annulation des prestations :**

- Toute annulation de prestation intervenant à plus de 30 jours de la date de départ est **sans frais**. Pour une annulation comprise entre **30 et 8 jours** le guide conservera les **30%** d'acompte au titre de frais d'annulation. Pour toute annulation entre **7 et 4 jours** avant le début du service, les frais d'annulation sont de **50%** du montant des prestations annulées. Pour toute annulation à **72 heures et moins** du début de la prestation, celle-ci reste due **en entier** par le demandeur. Toute annulation devra être signifiée par écrit, une situation de « **No show** » entraînant des frais d'annulation équivalents à **100%** du montant de la commande.

**Limites de responsabilité :**

**LE GUIDE S'ENGAGE**

- à **attendre le(s) client(s) au point de rendez-vous fixé pendant 30 minutes**. Si, passé ce délai, le client ne s'est pas manifesté ou n'a pas prévenu de son retard, le guide est **libre de ses engagements, la visite est annulée mais reste due en entier** (situation de « **no-show** »).

- à **préparer soigneusement** la visite ou prestation demandée et **tout mettre en œuvre pour satisfaire et aider ses clients** dans la mesure de ses possibilités.

- Il ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de tout changement indépendant de sa volonté dû, en particulier, à des grèves, fermetures exceptionnelles, visite écourtée en raison d'un retard des clients etc. De même sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de blessures ou chutes dues à tout élément extérieur au cours de la visite, ni en cas de détérioration de biens publics du fait d'un client.

**En cas de litige :**

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond

Fred AUGELON EI, guide-conférencier national Carte professionnelle n° GC 15 69 0004 D N° SIRET: 8130424390014  Entreprise libérale - Règlements par chèque acceptés TVA UE (entreprise exonérée) FR 55 813042439	Membre de l'Association  <b>Guides Indépendants en Bourgogne-Franche-Comté</b>
--	---

Dans le cas d'un forfait tout compris acheté d'avance en ligne, au delà des 80km de distance inclus au départ de Dijon, des **frais par tranche de 10 km supplémentaires** sont appliqués, **selon le même barème fiscal**.

- Les **frais de repas**, pour les visites ou circuits HD ou FD hors Dijon seront **systématiquement facturés**, dès lors qu'un repas n'est pas gracieusement offert au guide par le commanditaire, sur la base d'un forfait de **25 euros TTC**.

- Des **frais d'hébergement forfaitaires (95 euros TTC/ nuit)** seront appliqués **systématiquement** dans le cas d'un circuit d'au moins deux journées consécutives dans une zone éloignée de plus de **80 km de Dijon**.

4 - **Jours fériés et travail en soirée ou nuit après 20 heures** : tarifs automatiquement majorés de **20%**. - **Heure supplémentaire** : s'applique dès que l'amplitude journalière de la prestation dépasse 9h

5 - **Les pénalités de retard** exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date, correspondent à 3 fois le taux d'intérêt légal, lequel est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

NB : A compter du **1er janvier 2013**, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard déjà prévues par la loi, d'une **indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros** (loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 modifiant l'article L. 441-6 du code de commerce); cette indemnité sera due en cas de retard de paiement de toute créance dont le délai de paiement aura commencé à courir après cette date.